

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par la Société INEO - (AGENCE NORD LITTORAL) dans le cadre du chantier Orange, au 4 rue du Bocquiau
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement et circulation
n° 8.3.567/2022

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

Les lundis 13 et 20 février 2023 de 7h30 à 14h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit (et sera considéré comme gênant) au droit du chantier, du 23 au 27 rue du Bocquiau pour permettre au camion grue de rentrer et sortir sur site sans difficulté.

La circulation de tout véhicule sera restreinte au droit des travaux.

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 :

La Société INEO (alexandre.cerisier@equans.com) effectuant les travaux sera chargée de la pose des panneaux de signalisation adéquate et prendra toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser le chantier.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mercredi 28 décembre 2022

Pour Le Maire
L' Adjoint Délégué




Sébastien DEGARDIN